



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 novembre 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 octobre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suite à nos lettres des 22 septembre et 3 octobre 2012 faisant état des actes d'agression perpétrés par le Gouvernement syrien entre le 20 septembre et le 3 octobre 2012, je vous écris, d'ordre de mon gouvernement, pour vous informer des dernières infractions que le Gouvernement syrien a commises à la frontière turque, menaçant notre sécurité nationale en violation flagrante du droit international.

Malgré plusieurs avertissements adressés à la Syrie par la voie diplomatique, l'armée syrienne a bombardé la frontière turque le 3 octobre 2012, tuant cinq Turcs – uniquement des femmes et des enfants. Même après cette tragédie, dont elle a endossé publiquement la responsabilité, elle a continué à violer nos frontières. La liste des agressions perpétrées entre le 4 et le 19 octobre 2012 figure en annexe de la présente (voir annexe).

La Turquie est parfaitement consciente des intentions du Gouvernement syrien, que celui-ci a mis à exécution par divers actes d'agression et de provocation, notamment en prenant pour cible des civils innocents de l'autre côté de la frontière.

La Turquie continuera d'exercer les droits que lui confère le droit international, en pleine conformité avec les règles et les normes établies, afin de protéger ses citoyens et ses frontières nationales.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire circuler le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Y. Halit Çevik



**Annexe à la lettre datée du 29 octobre 2012 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Chronologie des événements survenus à la frontière
turco-syrienne entre le 4 et le 19 octobre 2012**

1. 4 octobre 2012 (Altınözü/Hatay) : Un obus de mortier est tombé sur une zone inhabitée (à environ 1 200 mètres de la frontière) près de la zone de peuplement de Hirbi Çiftliği, dans le district de Hacıpaşa.
2. 5 octobre 2012 (Yayladağı/Hatay) : Vers 16 heures, un obus de mortier est tombé dans la zone relevant de la responsabilité du poste frontière militaire de Belengöz, et trois balles tirées depuis le territoire syrien sont passées au-dessus d'un véhicule militaire turc en mouvement, de l'autre côté de la frontière.
3. 6 octobre 2012 (Yayladağı/Hatay) : Vers 7 heures, un obus de mortier est tombé dans la zone relevant de la responsabilité du poste frontière militaire de Güveççi.
4. 6 octobre 2012 (Yayladağı/Hatay) : À 11 h 30, un obus de mortier est tombé dans la zone relevant de la responsabilité du poste frontière militaire de Güveççi.
5. 6 octobre 2012 (Yayladağı/Hatay) : À 14 h 30, un obus de mortier est tombé dans la zone relevant de la responsabilité du poste frontière militaire de Belengöz.
6. 7 octobre 2012 (Akçakale/Şanlıurfa) : Vers 16 heures, un obus est tombé sur le bâtiment de l'entreprise TMO.
7. 7 octobre 2012 (Altınözü/Hatay) : Vers 20 heures, un obus de mortier est tombé sur une zone inhabitée, dans le district de Hacıpaşa.
8. 8 octobre 2012 (Altınözü/Hatay) : Vers 15 h 5, un obus de mortier est tombé sur le territoire turc, à 150 mètres de la frontière (à 2 kilomètres au sud du district de Hacıpaşa).
9. 17 octobre 2012 (Altınözü/Hatay) : Vers 18 heures, un obus de mortier est tombé à 150 mètres de la zone de peuplement de Çarşamba Çiftliği, dans le district de Hacıpaşa (à 3 mètres de la berge de l'Oronte, fleuve délimitant la frontière entre la Turquie et la Syrie, côté turc).
10. 19 octobre 2012 (Altınözü/Hatay) : Vers 13 h 5, un obus tombé à 30 mètres du poste frontière militaire de Ziyaret (à 400 mètres de la frontière turco-syrienne) n'a pas explosé.